

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

N° P19- 0041428

NP = 28536

Autres

Optique

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 05695 Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Mme Nouria AA YOUSSEF

Date de naissance :

11/09/1960 à Casablanca

Adresse : 115, "Résidence LA CASE", Rue EL FOUARATE

4ème Etage Apt 403 / Marif - Casablanca MAROC

Tél. : +212 696760538 Total des frais engagés : 67,00 Dhs Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Facture  
Traitement  
à Vie

Date de consultation : 28/05/2020

Nom et prénom du malade : Mme Nouria AA YOUSSEF Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

La Thyroïde

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à Casablanca

Le : 05/06/2020

Signature de l'adhérent(e) :

AA YOUSSEF

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE PRINCIPALE Mohamed Saïd LEBBAR	2020-06-12	46,40
Pharmacie Rond Point Mers Sulten 2000 Casablanca Tél : 05 22 22 11 10 - R.C. Casa : 149884 CNSS: 1187041 - N° 5000002 - Patente N° : 14306256 ICP N° : 001837771000048 INPE : 092049261		

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G D B	MONTANTS DES SOINS
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

FACTURE N ° 202006002

NOM DU PATIENT NAIMA AAYOCH  
CASA LE 05/06/2020

Désignation	Qté	PU	Total
BOURGET	2	23,2	46,4
Total général			46,4

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE

QUARANTE SIX DIRHAMS ET 40 CTS

RC 42 884 IF 50905302 PATENTE 34306256 CNSS 11877641 RIB 013 780 01148 000077134 48

Bourget Inositol

LOT 96009 3  
EXP 08/2022  
PPV 230H20

Bourget Inositol

LOT 96009 3  
EXP 08/2022  
PPV 230H20

PHARMACIE PRINCIPALE  
Mohamed Said LERBAR  
Pharmacie  
Rond Point Mers Sultan 20000 Casablanca  
Tél : 05 22 22 11 10 - R.C. Casa : 149884  
CNSS : 1187641 - IF : 50905302 - Patente N° : 34306256  
ICE N° : 001837771000045  
INPE : 092049261